

**Communication des décisions prises dans le cadre de diverses procédures d'adjudication dans le secteur agricole (céréales)**

(88/C 33/02)

*(Voir communication dans le «Journal officiel des Communautés européennes» n° L 360 du 21 décembre 1982, page 43.)*

Adjudication permanente	Adjudication hebdomadaire	
	Décision de la Commission du	Restitution maximale
Règlement (CEE) n° 2497/87 de la Commission, du 18 août 1987, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation de blé tendre vers les pays des zones I, II a), III, IV, V, VI, VII, la République démocratique allemande et les îles Canaries (JO n° L 232 du 19. 8. 1987, p. 9)	4. 2. 1988	refus d'offre
Règlement (CEE) n° 1372/87 de la Commission, du 19 mai 1987, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation d'orge vers les pays des zones I, II a), III, IV, V, VI, VII, VIII, la République démocratique allemande et les îles Canaries (JO n° L 130 du 20. 5. 1987, p. 12)	4. 2. 1988	115,00 Écus/tonne
Règlement (CEE) n° 1983/87 de la Commission, du 6 juillet 1987, relatif à une mesure spéciale d'intervention pour l'orge en Espagne (JO n° L 187 du 7. 7. 1987, p. 9)	4. 2. 1988	129,75 Écus/tonne
Règlement (CEE) n° 2846/87 de la Commission, du 24 septembre 1987, concernant une adjudication pour la détermination de la restitution à l'exportation de riz blanchi à grains longs à destination de certains pays tiers (JO n° L 272 du 25. 9. 1987, p. 10)	4. 2. 1988	refus d'offre
Règlement (CEE) n° 3208/87 de la Commission, du 27 octobre 1987, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation de maïs vers les pays des zones I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, la République démocratique allemande et les îles Canaries (JO n° L 306 du 28. 10. 1987, p. 15)	4. 2. 1988	117,95 Écus/tonne